



Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde

45 | 2010

Langue française, identité(s) et école(s) : le cas de la minorité catholique au Levant (milieu XIX^e-XX^e siècles). Représentations identitaires et apprentissage des langues : Europe, bassin méditerranéen (XVI^e-XX^e siècles)

Hervé Lieutard & Marie-Jeanne Verny (coord.). *L'école française et les langues régionales XIX^e-XX^e siècles.*

Montpellier : Presses universitaires de la Méditerranée, 2007, 352 p.
ISBN 978-2-84269-802-7.

Gérard Vigner



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/dhfles/2495>

DOI : 10.4000/dhfles.2495

ISSN : 2221-4038

Éditeur

Société Internationale pour l'Histoire du Français Langue Étrangère ou Seconde

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2010

Pagination : 244-250

ISSN : 0992-7654

Référence électronique

Gérard Vigner, « Hervé Lieutard & Marie-Jeanne Verny (coord.). *L'école française et les langues régionales XIX^e-XX^e siècles.* », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde* [En ligne], 45 | 2010, mis en ligne le 31 août 2013, consulté le 27 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/dhfles/2495> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/dhfles.2495>

Ce document a été généré automatiquement le 27 mai 2021.

© SIHFLES

Hervé Lieutard & Marie-Jeanne Verny (coord.). *L'école française et les langues régionales XIX^e-XX^e siècles.*

Montpellier : Presses universitaires de la Méditerranée, 2007, 352 p.
ISBN 978-2-84269-802-7.

Gérard Vigner

- 1 On sait combien la question des relations de l'école française aux langues régionales est sensible, et peut-être assez paradoxalement, plus aujourd'hui qu'elle ne le fut au temps de la mise en place de l'école laïque, gratuite et obligatoire. Entre la survalorisation des bienfaits d'un français porteur des lumières, capable de former de bons citoyens dévoués à la république et la dénonciation d'un génocide culturel perpétré par des jacobins fanatiques et linguicides¹, il fut pendant longtemps difficile de porter sur cette question un regard informé, d'envisager un débat, pour tous, car débat il peut toujours y avoir, de façon dépassionnée. Constatons dans tous les cas, et Philippe Martel qui présente le colloque dont cet ouvrage entreprend le compte rendu ne manque pas de le signaler, les historiens de l'institution éducative ont pendant longtemps négligé cette dimension de l'histoire de l'école, comme si la part des langues en usage dans la société autour de l'école et celles maîtrisées par les élèves n'était jamais qu'une variable secondaire parmi d'autres². Une abstention, voire une négligence, sur l'origine de laquelle il conviendrait de s'interroger, et qui laissèrent pour cette raison une place entière aux mythes et aux légendes sur les politiques linguistiques de la III^e République.
- 2 Les travaux de recherche ont cependant bien avancé en la matière et sans remonter à l'ouvrage d'Eugen Weber, *La Fin des terroirs* (Fayard, 1983 pour la traduction, 1976 pour la première édition en anglais), qui mit un des premiers l'accent sur une réalité longtemps passée inaperçue, c'est-à-dire sur l'accès récent de la majorité des Français à la francophonie, on citera au moins l'ouvrage de Jean-Pierre Chanet, *L'école républicaine et les petites patries* (Aubier, 1996), dans lequel l'auteur montre que la concurrence entre langue maternelle et langue nationale n'était pas aussi forte que l'on a bien voulu le

dire et que les maîtres, loin d'ignorer les réalités locales, l'école républicaine a en effet été conçue comme une institution de proximité, se sont efforcés d'approcher le français par des voies extrêmement diversifiées qui prenaient en compte les particularités du terroir dont la plupart étaient originaires.

- 3 Mais une connaissance plus précise de la façon dont la question linguistique s'est posée en différents endroits de France, mais aussi en contexte colonial, se révélait nécessaire. Ce volume réunit les seize communications présentées lors d'un colloque qui s'est tenu à Montpellier les 13 et 14 octobre 2006. Communications qui couvrent toute la période de la III^e République, de sa fondation en 1871 jusqu'au début de la Deuxième Guerre mondiale. Période clé, puisqu'elle voit la mise en place des lois organiques présentées par Jules Ferry, mais sur la base d'une organisation pédagogique enfin stabilisée³ qui, faut-il le rappeler, doit beaucoup à Octave Gréard, vice-recteur de l'académie de la Seine et qui en 1871 publia un plan d'études pour les écoles du département de la Seine que Jules Ferry reprit quasiment en l'état le 27 juillet 1882. On rappellera cependant que la question du choix de la langue d'enseignement n'est nullement mentionnée dans les lois organiques. Cette mention se retrouvera simplement à l'article 14 du règlement scolaire modèle destiné à servir à la rédaction des règlements scolaires départementaux relatifs aux écoles primaires publiques : « Le français sera seul en usage dans l'école » (18 janvier 1887). Interdiction qui en effet s'inscrivait dans le prolongement d'une politique de fait par laquelle le français s'installait progressivement dans le paysage de l'école primaire ; au-delà de la simple visée d'alphabétisation à laquelle pendant longtemps s'était limitée l'école⁴ ou d'une école qui dispensait un apprentissage fondé sur l'acquisition de « matières » dissociées, avant de les fondre dans une discipline globale qui allait s'appeler « français »⁵.
- 4 Dans sa présentation générale Philippe Martel passe en revue les questions que l'on est en droit de se poser sur la façon dont les langues régionales peuvent se situer par rapport au français à l'école, questions d'ordre politique, questions d'ordre social, questions d'ordre historique, mais aussi questions d'ordre pédagogique, qui mettent l'accent sur des points sensibles de la réflexion, questions que peut-être nombre de militants de la cause des langues régionales n'avaient pas trop eu le temps de se poser, pris qu'ils étaient par la revendication d'existence même de ces langues à l'école. Il fait observer aussi que la question des langues régionales n'a jamais été placée au rang des enjeux sociétaux les plus pressants. Le mouvement ouvrier, les socialistes et plus tard les communistes ne feront pas de la question de la langue à l'école un point de débat. À l'évidence les priorités sont ailleurs. Pour autant, et Philippe Martel insiste bien sur ce point, si l'ensemble des institutions de l'appareil d'État ont fait le choix du seul français, les langues régionales pour autant n'ont pas disparu, leur survie comme leur éviction dans certains usages dépendant d'autres facteurs que ceux liés à la seule politique linguistique scolaire.
- 5 Les domaines explorés ne se limitent pas dans tous les cas aux seuls domaines de l'occitan et du breton, les plus fréquemment abordés quand il s'agit de traiter de la question des langues régionales ; ils le sont comme il se doit, avec notamment une communication de Fanch Boudic spécialiste bien connu de l'histoire du breton, mais il y a la volonté d'entreprendre un plus vaste parcours avec l'examen des situations particulières à la langue basque, au catalan, au corse et à l'alsacien. En même temps, autre intérêt de l'entreprise : des portraits d'enseignants ou de militants engagés dans différents mouvements, ce qui permet de situer ces pratiques et ces politiques dans des

itinéraires de vie, dans des itinéraires professionnels (notamment avec les figures de Jean-Pierre Lucciardi pour le corse, de Louis Pastre pour le catalan) et qui montre ainsi, pour reprendre l'expression de Philippe Martel, que ces hussards noirs de la République n'étaient peut-être pas si noirs que cela. De même, on lira avec intérêt une communication consacrée à Jaurès et à l'enseignement des langues régionales. Il est courant en effet de s'en remettre, pour cette époque-là, au seul mouvement félibréen, de sensibilité plutôt conservatrice sur l'échiquier politique, de même qu'à certains mouvements de défense du breton (mais on n'oubliera pas pour la Bretagne, la figure de Yann Souhier, le père de l'historienne Mona Ozouf, militant de la gauche et ardent défenseur du breton⁶). L'auteur de la communication, Jordi Blanc, trace le portrait d'un Jaurès qui, tout en restant le grand défenseur du socialisme qu'il fut au plan national et à celui de la République, s'interroge sur la nécessaire place d'un enseignement de la langue et des cultures d'oc en direction d'un public populaire, celui des paysans, et prône quelque part, sans avoir le temps d'aller plus loin dans cette direction, ce que pourrait être une approche comparée, elle-même susceptible d'ouvrir sur d'autres langues romanes.

- 6 On signalera encore la communication de Pierre Boutan : « Le traitement des idiomes locaux à l'école, en métropole et aux colonies : le cas de l'Algérie », qui met en parallèle les débats et les choix politiques sur la question de la place à donner aux langues régionales en France et à l'arabe et au kabyle en Algérie. Le parallèle ne pouvait en effet manquer d'être établi dans la mesure où la position du français, langue légitime, était dans les deux cas identique à l'égard de langues qui ne pouvaient pas l'être, même si en Algérie, dans les textes officiels au moins, Pierre Boutan le signale, l'existence d'une langue maternelle autre que le français était reconnue, ce qui faisait dire à Frédéric Mistral que, de ce point de vue là, les Bédouins de l'Algérie étaient plus favorisés que les enfants de la Provence.
- 7 Enfin relevons deux interventions de Patrick Cabanel, historien bien connu des membres de la SIHFLES, qui aident à situer le débat et l'analyse, dans un contexte plus large. La première intitulée : « Suisse romande, Méditerranée séfarade, Tunisie coloniale... et Bretagne : frontières et complexité dans l'apprentissage républicain », où il s'agit pour lui de montrer que la carte des contacts entre français d'État et langues régionales était beaucoup plus complexe et mouvante qu'on ne le pense ordinairement. D'un détour qui mérite d'être entrepris, parce que moins connu dans la France centrale, Patrick Cabanel conclut plaisamment en écrivant : « Tout ne s'est pas déroulé exactement dans un huis-clos étouffant où les chats républicains n'auraient pu que dévorer les souris patoisantes. Les chats étaient parfois divisés sur la stratégie à adopter, et les souris souhaitaient parfois se faire dévorer ». Enfin, appelé à conclure, Patrick Cabanel plaide pour le développement d'études comparatives qui contribueraient à relativiser un certain nombre de choses (ainsi du souci des congrégations religieuses enseignantes d'interdire avec sévérité l'usage des « patois », alors que bien des « hussards noirs » ont été des militants des « patois »). De même, il souhaite qu'une dialectique entre l'offre et la demande soit mieux prise en considération et qu'un « désir de français » à l'évidence habitait les enfants et les familles, désir de français que l'on ne saurait ignorer. Bref, rien de simple, rien de tranché, des interrogations à reprendre par le moyen de travaux tels que ceux présentés lors de cette rencontre.

- 8 Ouvrage qui contribue à éclairer de façon plus attentive, plus exacte aussi, les éléments d'une politique dont la mise en œuvre fut laissée à l'initiative des acteurs locaux, selon des variations qu'il importe de mieux connaître. Deux regrets peut-être, un état des lieux sur les usages et statuts de langues régionales en ce temps-là permettrait de mieux saisir quel a été le rôle de l'école et de son enseignement. Les statistiques sur ce point seraient éclairantes, dans la suite du travail d'Eugen Weber, qui montreraient que dans bien des campagnes, et même dans les faubourgs ouvriers des grandes villes (on n'oubliera pas non plus les enfants des populations immigrées en ce temps-là, petits Polonais, petits Italiens, petits Espagnols notamment – on compte à peu près 300 000 enfants étrangers scolarisés en 1930 –), un très grand nombre d'élèves n'étaient pas francophones natifs. Autre regret, les parlers de langues d'oïl, c'est-à-dire ceux de la moitié nord de la France (moins la Bretagne, l'Alsace, la Savoie avec le franco-provençal et une petite partie flamingante dans le Nord) ne sont pas abordés. Or si l'écart entre les parlers normands, poitevins ou berrichons, pour ne prendre ici que quelques exemples, était en ce temps-là, à l'égard du français national, moins marqué, pour autant cet écart existait et n'a pas manqué de poser aux instituteurs et institutrices des problèmes dont la solution pédagogique était loin d'être évidente, la proximité étant plus délicate à gérer pédagogiquement qu'une radicale altérité. La question de la place et de l'enseignement des langues régionales à l'école est toujours posée en France. Un certain nombre de textes réglementaires ont été pris depuis qui reconnaissent leur place et en recommandent l'enseignement, à l'école primaire comme dans l'enseignement secondaire, mais la question est encore loin d'être réglée et les publics d'élèves sont encore fort minoritaires. Un tel ouvrage, sans verser dans des controverses inutiles, permettra d'éclairer des situations complexes et d'ouvrir des perspectives sur des avenir possibles.
-

NOTES

1. La figure, honnie chez les défenseurs de la cause des langues régionales, de l'inspecteur général Irénée Carré est la plus fréquemment convoquée pour rendre compte d'une attitude qui, chez les responsables de la politique éducative de l'école publique en cette fin du XIX^e siècle, était infiniment plus nuancée qu'on veut bien le laisser entendre. On se reportera avec profit à l'ouvrage de Daniel Denis et Pierre Kahn (éds), *L'École de la Troisième République en questions. Débats et controverses dans le « Dictionnaire de pédagogie » de Ferdinand Buisson*, Peter Lang, 2006, avec un regard plus particulier sur la communication de Pierre Boutan, « La question des patois : présence et disparition de Michel Bréal dans les deux *Dictionnaires* de Buisson ». De même la figure de Félix Pécaut telle qu'elle est tracée par Paola Puccini dans sa communication : « Le rapport entre les langues dans l'œuvre de Félix Pécaut : de la langue maternelle à la langue de l'idéal en passant par la langue nationale », in *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, 43, décembre 2009.
2. Ainsi, le grand historien de l'éducation, Antoine Prost, n'a pour ainsi dire jamais véritablement abordé cette question.

3. Organisation des classes en trois divisions – élémentaire, moyen, supérieur – ; choix d'un enseignement magistral en lieu et place d'un enseignement mutuel ; enseignement simultané et non plus enseignement individuel, sur la base d'un plan d'études explicitement défini, avec le respect d'un emploi du temps commun pour tous les maîtres qui accorde sa place à toutes les disciplines. Ceci pour corriger les disparités que les inspecteurs primaires n'avaient pas manqué de déplorer en ce temps.

4. Dans le projet de loi en date du 20 janvier 1831, il était déjà écrit à l'article 1 : « L'enseignement primaire comprend, outre l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, la langue française, le calcul, le système légal des poids et mesures, le dessin linéaire et l'arpentage. » On observera cependant que le terme « français » est encore absent de ce texte. La lecture, l'écriture et la langue française (ici la grammaire) constituent des matières différentes. Mais les patois ne figurent nullement dans les contenus d'apprentissage proposés dans les écoles primaires. Jules Ferry, comme Ferdinand Buisson, se situent de ce point de vue là dans la continuité des textes officiels présentés tout au long du XIX^e siècle pour l'école primaire. La mention « enseignement du français » figure bien dans l'arrêté du 27 juillet 1882, portant l'organisation pédagogique et le plan d'études des écoles primaires publiques, à l'article 16, § 5 : « L'enseignement du français (exercices de lecture, lectures expliquées, leçons de grammaire, exercices orthographiques, dictées, analyses, récitations, exercices de composition, etc.) occupera tous les jours environ deux heures. » La discipline commence à se construire par rassemblement de ces différentes matières.

5. Sur cette question on lira avec intérêt l'article de Dan Savatovsky « Le français, matière ou discipline ? », *Langages*, 120, Les savoirs de la langue, histoire et disciplinarité, Paris, Larousse, décembre 1995, p. 52-77.

6. Mona Ozouf, historienne reconnue et spécialiste de l'histoire de la Révolution et de celle des instituteurs au XIX^e siècle, a dans son livre *Composition française. Retour sur une enfance bretonne* (Gallimard, 2009) raconté son enfance et sa relation au français telle que sa famille et l'école ont contribué à l'établir.